

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 mai 2013

Projet de loi

de boucllement de la loi 9573 ouvrant un crédit d'investissement de 5 956 000 F pour le projet « Refonte du système d'information du service des automobiles et de la navigation »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi n° 9573 du 26 janvier 2006 pour le projet « Refonte du système d'information du service des automobiles et de la navigation » se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	5 956 000 F
Dépenses brutes réelles	<u>6 061 759 F</u>
Surplus dépensé	105 759 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Rappel du contexte

Le projet visait la refonte de l'ancien système informatique métier, devenu obsolète, par un nouveau système basé sur une architecture ouverte et flexible, conforme aux standards de l'Etat de Genève, permettant par là même d'intégrer l'ensemble des évolutions exigées par la Confédération.

Il s'articulait notamment autour de l'idée d'une approche pluricantonale (réalisation commune par 10 cantons et la principauté du Liechtenstein) permettant d'optimiser les coûts d'acquisition, d'évolution et de maintenance, ainsi que la mise en œuvre des bonnes pratiques communes afin d'améliorer les échanges.

Objectifs atteints – réalisations concrètes

Réduction des coûts

La refonte informatique répond aux exigences des standards et technologies récentes. Le risque de disparition du savoir-faire technique nécessaire pour le développement et la maintenance de l'ancien système d'information a ainsi pu être écarté.

Les compétences techniques actuelles et futures des ressources sont en adéquation avec les standards de la nouvelle solution. La technologie choisie facilite en particulier les évolutions en lien avec les adaptations des nombreux systèmes externes.

L'approche pluricantonale permet de contenir les coûts de la majorité des évolutions en raison d'une masse critique plus importante et du partage des charges entre les membres de l'association intercantonale.

Évolution et maintenance du métier

L'approche pluricantonale introduit les éléments de concertation, d'analyse, de priorisation, de planification, d'organisation de projet et de réalisation communs.

Par ce regroupement, les cantons concernés, dont Genève, représentent un partenaire de poids face aux autorités fédérales et face aux fournisseurs, ce qui permet sinon d'influencer du moins d'orienter de manière déterminante les intentions d'évolution du système informatique et son organisation.

Échange de données électroniques

Simultanément avec la refonte informatique, d'importants travaux ont été réalisés en matière d'échange automatisé de données avec les bases de données fédérales concernant les titulaires de permis de conduire (FABER), les détenteurs de véhicules immatriculés (MOFIS) et les mesures administratives (ADMAS).

Ces réalisations permettent aujourd'hui la transmission en ligne d'informations et leur mise à disposition pour d'autres partenaires cantonaux et fédéraux (polices, douanes, OFROU, compagnies d'assurances, etc.). Une rapidité d'accès aux données et une flexibilité opérationnelle accrue pour toutes les personnes accédant aux informations en sont la conséquence.

La réalisation d'un système d'attestation électronique d'assurance RC en collaboration avec l'association suisse des assurances a permis de supprimer totalement la génération et le flux de papier et de simplifier les procédures en matière d'immatriculation de véhicules, tant pour l'utilisateur que pour les compagnies d'assurances et l'office cantonal des véhicules (OCV).

Architecture/exploitation, conformité technique

Comme prévu, l'exploitation de la solution (système CARI) est sous la responsabilité de la DGSI. Les normes d'exploitabilité sont respectées et les opérations les plus lourdes, comme les impôts annuels sur les véhicules, ne posent plus de problème, ni d'exploitation, ni d'impression.

Les performances et disponibilités offertes aux utilisateurs du système information sont bonnes et conformes aux exigences fixées. L'architecture technique prévue a été respectée et la solution fonctionne exclusivement sur des infrastructures technologiques en phase avec les normes les plus récentes de la DGSI.

Les fonctions disponibles via Internet sont toutes opérationnelles et intégrées au site de l'OCV. L'accès à l'application pour tous les partenaires, qu'ils soient internes ou externes de l'Etat, est conforme à ce qui a été prévu et respecte les critères de sécurité convenus.

La nouvelle solution apporte les bénéfices techniques prévus et permet à l'OCV de disposer d'un outil informatique fiable, performant, évolutif et qui s'appuie intégralement sur des technologies et infrastructures modernes et conformes aux standards actuels de la DGSI.

D'un point de vue technique, le nouveau système a permis de se libérer du monde des « mainframes » et d'offrir des fonctions et une ergonomie efficaces pour tous ses utilisateurs.

Implémentation des procédures métier et de travail

La réalisation d'un système d'information répondant aux standards modernes et en cours d'utilisation dans plusieurs cantons a déjà facilité et facilitera encore l'implémentation de nouvelles procédures de travail à l'échelle nationale.

Depuis la mise en production du nouveau système informatique, cela a été le cas pour la transmission en ligne des données concernant les titulaires de permis de conduire et des détenteurs de véhicules immatriculés, la prise en compte de nouvelles dispositions légales en matière de catégories professionnelles de conducteurs, ainsi que la mise en place d'un système de transmission électronique d'attestations d'assurances.

Ce système permet à l'autorité non seulement d'avoir un accès en ligne aux données utiles, mais également de faire bénéficier les utilisateurs externes (p. ex. compagnies d'assurances) et les usagers de facilités et de simplifications.

L'approche pluricantonale introduit également les éléments de concertation, d'analyse et de réalisation communs. Elle a permis d'uniformiser, de simplifier et de clarifier les processus et procédures existants dans les cantons respectifs, pour tendre vers une solution informatique largement commune et dont la part des spécificités cantonales a pu être contenue à une part congrue.

Cette approche impacte non seulement les coûts financiers et les charges humaines de manière positive, mais favorise également le dialogue entre autorités cantonales et clarifie ainsi la situation pour les usagers.

Productivité

L'échange en ligne de données avec diverses bases de données fédérales permet aujourd'hui de transmettre des informations et de les rendre accessibles à d'autres partenaires cantonaux et fédéraux. De surcroît, l'extraction des données a été facilitée et la flexibilité opérationnelle pour tous les acteurs est accrue.

La réalisation d'un système d'attestation électronique d'assurance RC en collaboration avec l'association suisse des assurances a permis de supprimer totalement la génération et le flux de papier et de simplifier les procédures en matière d'immatriculation de véhicules.

La mise en réseau des informations issues de la base de données des contrôles techniques avec celle de CARI permet d'automatiser l'échange des données et, en corollaire, de simplifier le fonctionnement des processus et de diminuer les charges financières et de ressources humaines.

La refonte simultanée du système de gestion électronique des documents facilite et simplifie l'accessibilité aux informations en cas de recherches ultérieures.

Les tâches dévolues, jusqu'alors, à la consolidation entre les systèmes d'information fédéraux et cantonaux n'ont plus lieu d'être puisque les échanges se font en temps réel.

Certains processus de gestion, comme les prises de rendez-vous techniques, dépendant du centre d'exploitation, sont désormais sous le contrôle direct de l'office offrant ainsi la possibilité d'adapter le volume de traitement en fonction des exigences, des contraintes et du contexte.

L'outil de pilotage à travers une base de données décisionnelle (Datawarehouse) permet aux responsables d'avoir un suivi et une gestion efficiente des affaires au sein de l'office. Il favorise l'adaptabilité et la proactivité dans tous les secteurs d'activité et facilite le pilotage et l'activité de contrôle.

Certaines tâches de manutention ont été éliminées et fiabilisées grâce à la possibilité qu'offre le système de numériser en temps réel des informations telles que la photo et la signature de l'utilisateur.

Qualité des prestations

Les réalisations en matière d'échange de données avec diverses bases de données fédérales permettent aujourd'hui la transmission en ligne d'informations et ont supprimé les limitations cantonales en matière d'accès aux données. La qualité de l'information s'est ainsi vue améliorée, puisque les données dans les différents systèmes sont générées automatiquement et sont, par conséquent, cohérentes entre elles. Le traitement des dossiers a été accéléré au profit de l'utilisateur.

Ergonomie

CARI répond aux exigences des standards et technologies actuels et sa présentation est équivalente à la plupart des autres systèmes d'information ce qui facilite l'accès des utilisateurs à l'outil.

L'accès électronique aux documents édités ou scannés ou encore à des images et/ou à des photos simplifient sensiblement son usage.

Une attention particulière a été vouée à l'appropriation de l'outil par l'utilisateur, en particulier par les collaborateurs qui avaient longtemps pratiqué l'ancien système informatique.

Maîtrise du budget

Le budget a été établi en 2005, selon les normes de l'époque qui ne prévoyaient pas la valorisation des ressources humaines internes. Ceci a évolué dès 2008 avec la mise en place des normes IPSAS, raison pour laquelle le bilan présente les chiffres selon les deux variantes.

Si l'on ne tient pas compte de l'impact des normes IPSAS, le budget a été respecté. Il reste même un disponible de 373 783 F, soit environ 6,3 %.

Coûts du projet

Dépenses	Budget	Dépensé
Application y compris interfaces	2 976 000 F	2 976 000 F
Licences (dont Oracle)	359 000 F	359 000 F
Matériel (serveurs et PC)	786 960 F	587 358 F
Prestations de tiers	1 834 040 F	1 659 859 F
Totaux	5 956 000 F	5 582 217 F

Avec l'application des normes IPSAS, le budget a été légèrement dépassé de 105 759 F, soit environ 1,8 %. En effet, il faut rajouter aux coûts indiqués ci-dessus les prestations internes de la DGSi pour un montant de 479 541 F.

Retour sur investissement

L'exploitation de la nouvelle solution se fait sur des infrastructures mutualisées et standardisées et non plus sur un « mainframe » spécifique et coûteux. Ceci a permis des gains de coûts d'exploitation estimés à environ 150 000 F / an.

De plus, les principales évolutions fonctionnelles étant dictées par des exigences communes à tous les cantons utilisant cette solution, leurs coûts sont fortement réduits. Genève, vu sa taille, y contribue à environ 20 % du coût global.

Projetée sur une période de 8 ans, la différence entre les coûts d'exploitation et les coûts de maintenance de l'ancien système et de CARI peut être estimée à quelque 2 400 000 F (environ 400 000 F par année). A ce gain financier, il convient de rajouter la diminution concrète des risques.

Synthèse

Les gages de succès pour mener à bien ce projet ont été les suivants :

- définition claire des besoins par la direction de l'OCV et des exigences techniques par la DGSI;
- structure d'organisation avec une forte implication des instances de direction et intégration de tous les acteurs;
- soutien de l'OCV par une équipe connaissant aussi bien l'organisation que la technique;
- capacité à faire preuve de souplesse, de réactivité, d'originalité et de sens de l'innovation;
- maintien de la structure d'organisation au-delà de la mise en production pour assurer le suivi de la qualité et d'éventuelles mesures de correction;
- forte implication du personnel de l'OCV, notamment durant les phases de tests.

La coordination entre le projet cantonal, le déploiement global de la solution dans la cadre de l'association intercantonale et les différents projets informatiques fédéraux ont constitué un des défis majeurs. La réalisation s'est caractérisée par son fort aspect transversal et par des changements fréquents des conditions-cadres imposées par des projets parallèles et contraignants réalisés par la Confédération.

Tant le travail antérieur que postérieur à la mise en production du 4 novembre 2008 s'est caractérisé par une approche, sinon itérative, du moins dynamique. La direction de projet a dû revoir la planification à maintes reprises. L'engagement des personnes et l'esprit d'équipe ont permis d'aplanir les difficultés du projet grâce à une recherche constante de solutions praticables.

Après plus de 4 ans d'exploitation du nouveau système d'information, il convient aujourd'hui de relever que la réalisation répond pleinement aux objectifs exprimés et apporte les améliorations qualitatives et quantitatives espérées.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : préavis technique financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité.

- Objet :

Projet de loi de boucllement de la loi No 9573 ouvrant un crédit d'investissement de 5 956 000 F pour le projet "Refonte du système d'information du service des automobiles et de la navigation".

- Financement :

Pour un montant total voté de 5 956 000 F, les dépenses brutes effectives s'élèvent 6 061 759 F. Un dépassement de 105 759 F est à constater.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

- Remarques :

Ce projet de loi de boucllement n'est pas conforme aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière (D 1 05) car :

- un crédit complémentaire au sens de l'article 55 aurait dû être déposé avant tout dépassement du crédit d'investissement accordé;

- le boucllement intervient après les 24 mois prescrit lorsque l'ouvrage a été remis ou à l'achèvement des travaux, ou après les 36 mois suivant le vote du crédit si celui-ci n'a pas été utilisé ou si le projet est abandonné.

Il est toutefois à relever que, en application des normes IPSAS, les coûts du personnel interne ont été pris en compte pour un montant de 479 541 F, alors qu'ils n'étaient pas inclus dans le chiffrage du crédit d'investissement. En excluant ces dépenses, un non-dépensé de 373 782 F aurait été constaté.

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 03.05.2013

Signature de la direction financière départementale :


 Liem
 NGUYEN-TANG BOMPAS

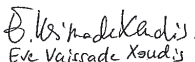
2. Approbation / Avis du département des finances

Cette loi entre, dans le cadre de l'opération lancée fin 2011 - début 2012 du boucllement d'un grand nombre de lois et a été identifiée comme telle lors du boucllement des comptes 2012 (tome 3).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le 2 mai 2013

Visa du département des finances :


 E. W. Madikadi
 Eve Vaisrade Xoudis

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs.